

APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Ordonnance de la Commission

La présente est une ordonnance de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.

Titre : Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée

Catégorie : Volontaire

Profession : Ébéniste

Numéro de l'ordonnance de la Commission : V004.1

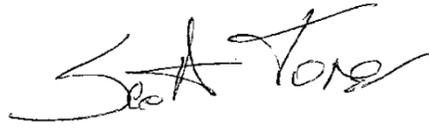
Date de l'ordonnance de la Commission : le 17 janvier 2013

Date d'entrée en vigueur : le 1 décembre 2013

CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

La profession d'ébéniste comprend

- (a) la fabrication et la réparation d'articles en bois au moyen de machines à bois et d'outils à main;
- (b) l'étude des bleus ou du dessin des articles à fabriquer;
- (c) le traçage des contours ou des dimensions des pièces sur papier ou directement sur le bois;
- (d) l'agencement du bois en fonction des couleurs, du grain ou du fil;
- (e) le réglage et la conduite de machines à bois telles que scies mécaniques, varlopes, mortaiseuses, tenonneuses, toupies et façonneuses afin de couper et de façonner les diverses pièces en bois;
- (f) le rabotage des joints pour en assurer un ajustage serré et le perçage des trous pour les vis ou les chevilles;
- (g) le collage, l'ajustement et le montage des pièces et assemblages partiels pour constituer un objet complet;
- (h) l'enfoncement de clous et autres attaches dans les joints pour les renforcer, le ponçage et le grattage des surfaces avant la finition;
- (i) l'application sur les articles assemblés, par trempage, au pinceau ou par vaporisation, d'un matériau tel que la couleur pour bois, le vernis ou la peinture;
- (j) la fixation des ferrures tels que les gonds, les loqueteaux et les poignées de tiroir;
- (k) l'estimation du coût des matériaux; et
- (l) l'utilisation des programmes de conception et de fabrication assistées par ordinateur ainsi que de l'équipement automatisé.



Président
Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle